



**PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

Aux contribuables de la susdite municipalité


# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 7 mars 2022, a adopté le ou les règlement (s) intitulé(s) :

<b>Numéro</b>	<b>Nom du règlement</b>
<b>2022-02-194</b>	<b>Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux</b> Ce règlement fixe les principes d'éthique et de déontologie applicables aux élus municipaux.

Ce(s) règlement(s) est (sont) déposé(s) à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fortierville, ce 11 mars 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Signature de la secrétaire-trésorière


---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard du bureau municipal
- Site web de la municipalité de Fortierville ([www.fortierville.com](http://www.fortierville.com))

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 mars 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Signature de la secrétaire-trésorière